



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Secrétariat général**

Direction de la citoyenneté et de la légalité

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique unique sur le territoire des communes de Le Castellet et Puimichel

Mise en conformité du captage des sources de Laga

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-220-005 du 8 août 2022 sur le territoire des communes de Le Castellet et Puimichel à une enquête publique unique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux ;
- l'instauration des périmètres de protection ;
- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution destinée à la consommation humaine ;
- la déclaration de prélèvement de l'eau ;
- la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération.

Cette enquête publique unique comprend une enquête parcellaire, les propriétaires intéressés sont invités à se faire connaître auprès du commissaire-enquêteur.

Celle-ci est organisée pendant 22 jours consécutifs, du 3 octobre 2022 à 9 h au 24 octobre 2022 à 17 h.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront consultables :

- en Mairie de Le Castellet aux horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h (sauf jours fériés).
- en Mairie de Puimichel aux horaires d'ouverture au public : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h à 17 h 30 (sauf jours fériés). Les consultations du dossier et du registre d'enquête en mairie de Puimichel le vendredi se font sur rendez-vous.

Le public peut consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser, par écrit, à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Puimichel, 1 Place Delphine de Signe, 04700 Puimichel ou par messagerie à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

M. Bernard Breyton, retraité de la fonction publique d'état, est désigné par le tribunal administratif de Marseille comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique. Il sera présent en mairie de Le Castellet afin de recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 3 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 13 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h.

Il sera également présent en mairie de Puimichel pour recevoir les observations du publics aux dates et heures suivantes:

- lundi 3 octobre 2022 de 14 h à 17 h
- mardi 11 octobre 2022 de 14 h à 17 h
- lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou des observations du public, sur support papier et à ses frais auprès de la préfète dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique [publications/enquetes_publicques/commune de Puimichel](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/publications/enquetes_publicques/commune_de_Puimichel). Un accès dématérialisé gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Le Castellet et de Puimichel ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique [publications/enquetes_publicques/commune de Puimichel](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/publications/enquetes_publicques/commune_de_Puimichel).

À l'issue de l'enquête publique, la préfète prendra par arrêté préfectoral, soit une décision soit de refus, soit d'autorisation assortie le cas échéant de prescriptions.